



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 1/23/0256 du 9 novembre 2023 de la Ministre de l'Environnement, le CORPS GRAND-DUCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS a été autorisé à l'exploitation d'un stockage de substances et mélanges classés, atelier de travail de métaux et sablage à Lintgen, 73C, rue de Diekirch.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 22 novembre 2023

le secrétaire,

le bourgmestre,